

District Saône et Loire de Football

Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis

71210 TORCY

Tél. : 03.73.55.03.35



COMMISSION DES COMPETITIONS

PV N°4 du 27/08/2026

Présents : MM EUVRARD, BEY, GIVERNET, THIBERT, MATHEY, FERNANDES, JACQUET, CHAMBON, MOSCATO.

Excusés : MME GONNET, M. RYMPEL.

Les PV de la commission des compétitions seront consultables sur le site du district et sur foot club.

RAPPEL REGLEMENTS ET INFORMATIONS

ARTICLE 1.1.3 – LES ENGAGEMENTS

Les championnats sont ouverts aux clubs en règle avec les obligations issues des règlements, fédéraux, régionaux et départementaux.

En dehors des matchs disputés en nocturne, les rencontres sont programmées à 15h00 le dimanche et le lever de rideau éventuel à 12h30, sauf pendant la période du 1er novembre à fin février où les rencontres débuteront à 14h30 et le lever de rideau éventuel à 12h00.

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Foot Clubs au moins cinq (5) jours avant le match.

Les clubs exprimant leur volonté de jouer **en nocturne** dans la mesure où ils disposent des installations classées répondant aux exigences de leur niveau de compétition devront obtenir **l'accord** du club adverse concernant cette modification. (Vote des clubs en AG de Crèches 15/12/2018)

Les clubs ayant des dossiers en **SUSPENS** devront régulariser leur situation financière avant le début des championnats soit le **31/08/2026**.

Au-delà de cette date, les matchs les concernant seront déprogrammés et sanctionnés par match perdu jusqu'au règlement des dossiers ou l'établissement d'une convention avec le district.

Obligation déclaration des éducateurs pour les équipes de D1._

Les clubs participant au championnat DEPARTEMENTAL 1 doivent avoir désigné leur éducateur en charge de l'équipe **avant le début de la compétition**, via FOOTCLUBS, et à **l'enregistrement de sa licence d'Educateur Fédéral (ou contrat)**.

Evolution des championnats 2026/2027

La commission rappelle le vote favorable des clubs à la modification de la pyramide pour la saison 2026/2027 et invite les clubs à prendre connaissance des règlements publiés avant le début des championnats.

De ce fait, la commission acceptera la constitution d'ententes entre clubs en catégorie seniors uniquement au dernier niveau D5 saison 2026/2027 sans possibilité d'accession au terme de la saison.

La commission prend connaissance du PV de la LBFC commission de la SROC du 20/08/2026 qui :

DRESSE la liste des clubs en situation d'infraction vis-à-vis de la Ligue BFCF et INDIQUE qu'ils doivent faire l'objet d'une interdiction d'accès aux dossiers d'engagement de toutes les équipes en compétitions de Ligue et de District pour la saison 2026/2027.

564997 Ensemble ANTULLY ST EMILAND AUXY

Ces clubs sont en attente de régularisation ou d'engagement de convention

La commission prend connaissance de la situation financière des clubs vis-à-vis du DISTRICT de SAONE ET LOIRE et invite les clubs à régulariser leur situation suite aux rappels adressés par le service comptabilité.

COURRIERS CLUBS

Courrier de CHAROLLES du 25/08/2026

La commission prend note du refus d'engagement en D4 de ce fait l'équipe 2 de CHAROLLES évoluera en D5.

Courrier de ST MARTIN EN BRESSE du 14/08/2026

La reprise du championnat féminin sénior interviendra le 13/09/2026. Calendrier à paraître.

Courrier de SVLF du 13/08/2026

La commission acte l'inactivité totale du club de SVLF pour la saison 2026-2027.

Courrier de MELLECEY MERCUREY du 09/08/2026

La commission acte l'inactivité partielle pour les U18F pour la saison 2026-2027.

CHAMPIONNAT SENIORS

COMPOSITION DES GROUPES SENIORS 2026 / 2027

La commission entérine la composition des groupes de championnat D4/D5.

Retrouvez en annexe les groupes mis à jour de D1 /D2/D3/D4/D5.

La commission autorise les changements de groupes en D4 et D5 uniquement, avec accord des deux clubs.

Suite au renoncement du club de Charolles en D4, la commission a proposé au club RCBS 3 d'intégrer le championnat D4 en tant que premier ayant droit (5ème de D4 saison 2025/2026).

Devant le souhait de RCBS de rester en D5, la commission a proposé au club ESEO 2 (meilleur 6ème de D4 saison 2025/2026) d'intégrer la D4 et accepter par celui-ci.

La commission prononce l'accession en D4 de ESEO 2.

COUPES

Match N°56290672 CHAROLLES 2 – ST VINCENT 3 du 30/08/2026 Coupe Credit Agricole

Forfait déclaré dans les délais de CHAROLLES 2, la commission dit ST VINCENT 3 qualifié pour le prochain tour.

Amende : 40€ à CHAROLLES

CHAMPIONNATS FEMININS

La commission travaille sur les calendriers FÉMININS et la constitution des groupes D1F à 11, D1F à 8 et D2F à 8 sur 2 phases

Reprise des championnats le 13/09/2026

TERRAINS DISTRICT SAONE ET LOIRE

La commission rappelle aux clubs la nécessité de trouver un terrain de repli en cas de travaux rendant l'utilisation impossible pour nos championnats.

En cas de non-terrain de repli, la rencontre ne sera pas inversée mais se déroulera sur le terrain du club adverse.

Il ne sera pas autorisé de disputer tous ses matchs aller à l'extérieur et tous ses matchs retour à domicile. (Équité sportive oblige)

La commission rappelle l'obligation aux clubs de DISTRICT de METTRE A DISPOSITION un banc de touche pour officiels.

Le Président
Joel EUVRARD

Le Secrétaire
Franck MOSCATO

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

